

MAIRIE D'ANDOLSHEIM

Documents à fournir pour l'établissement de

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

MINEUR

*Important : il faut apporter les **originaux** de vos documents*

- ⊗ **Pré-demande en ligne sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI> ou formulaire de demande (CERFA jaune) A REMPLIR EN MAJUSCULES ET EN NOIR**
- ⊗ **1 photo d'identité, datant de moins de 6 mois** (*prise de face, sans expression sur le visage, sans couvre-chef, ni signe indicatif*)
- ⊗ **Justificatif de domicile au nom du représentant légal, datant de moins de 1 an** (*avis d'imposition, facture électricité, eau, gaz, téléphone, attestation de contrat EDF, échéancier, quittance de loyer, assurance habitation, bail...*)
- ⊗ **Carte nationale d'identité de l'enfant**
- ⊗ **Carte nationale d'identité des 2 parents**
- ⊗ **Copie intégrale de l'acte de naissance, datant de moins de 3 mois** (*à demander au lieu de naissance*) **si l'intéressé n'a pas de carte nationale d'identité ou en cas de perte**
- ⊗ **Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol + déclarations correspondantes + pièce avec photo** (**copie du passeport, carte vitale, permis de conduire**)

Les timbres fiscaux sont disponibles dans certains tabacs, dans les Trésoreries ou à la Cité Administrative. Le droit de timbre peut également s'acquitter à distance en se connectant sur le site internet de la DGFP <https://timbres.impots.gouv.fr>

En cas de divorce : **Original du jugement DEFINITIF**

Mairie d'Andolsheim Tel : 03 89 71 40 08

Lundi 13h30/20h - Mardi 8h/12h - Vendredi 8h/18h

MAIRIE D'ANDOLSHEIM

Documents à fournir pour l'établissement de

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

MAJEUR

Important : il faut apporter les originaux de vos documents

⊗ **Pré-demande en ligne sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI> ou formulaire de demande (CERFA vert) A REMPLIR EN MAJUSCULES ET EN NOIR**

⊗ **1 photo d'identité, datant de moins de 6 mois (*prise de face, sans expression sur le visage, sans couvre-chef, ni signe indicatif*)**

⊗ **Justificatif de domicile datant de moins de 1 an (*avis d'imposition, facture électricité, eau, gaz, téléphone, attestation de contrat EDF, échéancier, quittance de loyer, assurance habitation, bail...*). Pour les enfants majeurs habitant chez leurs parents, un justificatif au nom des parents, une attestation sur l'honneur et la carte nationale d'identité du parent qui signe l'attestation sur l'honneur**

⊗ **Carte nationale d'identité de l'intéressé**

⊗ **Copie intégrale de l'acte de naissance, datant de moins de 3 mois (*à demander au lieu de naissance*) si l'intéressé n'a pas de carte nationale d'identité ou en cas de perte**

⊗ **Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol + déclarations correspondantes + pièce avec photo (copie du passeport, carte vitale, permis de conduire)**

Les timbres fiscaux sont disponibles dans certains tabacs, dans les Trésoreries ou à la Cité Administrative. Le droit de timbre peut également s'acquitter à distance en se connectant sur le site internet de la DGFP <https://timbres.impots.gouv.fr>

En cas de divorce pour les femmes qui veulent conserver le nom marital :

Original du jugement DEFINITIF

(Pour les femmes veuves, acte de décès du conjoint)

Mairie d'Andolsheim Tel : 03 89 71 40 08

Lundi 13h30/20h - Mardi 8h/12h - Vendredi 8h/18h

Documents à fournir pour l'établissement de

MINEUR

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Important : il faut apporter les **originaux** de vos documents

Dans tous les cas, il faut fournir :

- ⊗ Pré-demande en ligne sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/vos-demarches/Pre-demande-passeport-biometrique> ou formulaire de demande (CERFA jaune à remplir en majuscules et en noir)
- ⊗ **1 Photo d'identité, datant de moins de 6 mois** (*prise de face, sans expression sur le visage, sans couvre-chef, ni signe indicatif*)
- ⊗ **Justificatif de domicile au nom du représentant légal, datant de moins de 1 an** (*avis d'imposition, facture électricité, eau, gaz, téléphone, attestation de contrat EDF, échéancier, quittance de loyer, assurance habitation, bail...*)
- ⊗ **Carte nationale d'identité de l'enfant**
- ⊗ **Carte nationale d'identité des 2 parents**
- ⊗ **Copie intégrale de l'acte de naissance, datant de moins de 3 mois** (*à demander au lieu de naissance*) **si l'intéressé n'a pas de carte nationale d'identité**
- ⊗ **Timbre fiscal 42.00 €** pour les mineurs de 15 ans et plus

Timbre fiscal 17.00 € pour les mineurs de moins de 15 ans

Les timbres fiscaux sont disponibles dans certains tabacs, dans les Trésoreries ou à la Cité Administrative. Le droit de timbre peut également s'acquitter à distance en se connectant sur le site internet de la DGFP <https://timbres.impots.gouv.fr>

- ⊗ **Ancien passeport en cas de renouvellement**

En cas de divorce des parents : **Original du jugement DEFINITIF**

En cas de perte ou de vol :

Déclaration de perte (à remplir à la mairie)
Déclaration de vol (à effectuer à la gendarmerie)
Copie intégrale d'acte de naissance

Mairie d'Andolsheim, sur RDV, Tel : 03 89 71 40 08

Lundi 13h30/20h - Mardi 8h/12h - Vendredi 8h/18h

Document à fournir pour l'établissement de

PASSEPORT BIOMETRIQUE

ADULTE

Important : il faut apporter les **originaux** de vos documents

- ⊗ **Pré-demande en ligne** sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/vos-demarches/Pre-demande-passeport-biometrique> ou formulaire de demande (CERFA vert à remplir en majuscules et en noir)
 - ⊗ **1 photo d'identité, datant de moins de 6 mois** (*prises de face, sans expression sur le visage, sans couvre-chef, ni signe distinctif*)
 - ⊗ **Justificatif de domicile au nom du représentant légal, datant de moins de 1 an** (*avis d'imposition, facture électricité, eau, gaz, téléphone, attestation de contrat EDF, échéancier, quittance de loyer, assurance habitation, bail...*). Pour les enfants majeurs habitant chez leurs parents, un justificatif au nom des parents, une attestation sur l'honneur et la carte nationale d'identité du parent qui signe l'attestation sur l'honneur
 - ⊗ **Timbre fiscal 86 €**. Les timbres fiscaux sont disponibles dans certains tabacs, dans les Trésoreries ou à la Cité Administrative. Le droit de timbre peut également s'acquitter à distance en se connectant sur le site internet de la DGFP <https://timbres.impots.gouv.fr>
 - ⊗ **Carte nationale d'identité**
 - ⊗ **Ancien passeport en cas de renouvellement**
 - ⊗ En cas de perte ou de vol :
 - **Déclaration de perte (disponible en mairie) ou de vol (à faire établir à la Gendarmerie)**
 - **Carte nationale d'identité ou acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois à demander au lieu de naissance si l'intéressé n'a pas de carte nationale d'identité**
 - ⊗ En cas de divorce :
 - **Original du jugement DEFINITIF** pour les femmes souhaitant conserver leur nom marital
- (Pour les femmes veuves, acte de décès du conjoint)

Mairie d'Andolsheim, sur RDV, Tel : 03 89 71 40 08

Lundi 13h30/20h - Mardi 8h/12h - Vendredi 8h/18h